

**LA COMMUNE DE LA CELLE S'ENGAGE AVEC LA S.P.A  
POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS**

Je suis capturé par des bénévoles Cellois agréés par la municipalité et la SPA !

Je suis emmené chez un vétérinaire partenaire de la campagne !



Je suis stérilisé et identifié au nom de la commune !

Je suis ensuite relâché sur le lieu de ma capture !

Et je deviens un « chat libre »

**CAMPAGNE DE CAPTURE DU 03 AOUT AU 29 DECEMBRE 2020**

***Ce que dit la loi :***

*Les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 doivent être obligatoirement identifiés par le propriétaire sous peine d'amende.*

***Pour information :***

*Les chats capturés et identifiés sur place seront relâchés.*

*Une campagne de recensement des chats et d'information sera effectuée par nos bénévoles Cellois.*